

# UNE NOUVELLE IMPULSION POUR VOTRE CUMA ?

C'est possible grâce au DiNA Cuma !

- ▶ Un nouveau dispositif de conseil stratégique proposé par votre fédération



## LE DiNA CUMA, C'EST QUOI ?

le Dispositif National  
d'Accompagnement  
des projets et  
initiatives des Cuma

- c'est une **NOUVELLE AIDE PUBLIQUE NATIONALE** du Ministère de l'Agriculture qui subventionne la **RÉALISATION** d'un **CONSEIL STRATÉGIQUE** dans les **CUMA** à **HAUTEUR** de **90% maximum** du **coût du conseil** (plafonné à 1 500€)

## AVEC LE SOUTIEN DE VOTRE FÉDÉRATION AGRÉÉE, VOUS ÊTES ACCOMPAGNÉ POUR

### Réaliser un état des lieux de votre Cuma : ses points forts et les pistes d'amélioration

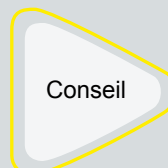
- **Son organisation** : fonctionnement de la Cuma, implication des adhérents et des responsables, organisation des chantiers...
- **Sa gestion** : situation économique et financière, gestion du parc matériel, des charges de mécanisation, de la facturation aux adhérents...
- **Ses activités** : évolution des besoins des adhérents, nouvelles techniques et activités...
- **Sa dynamique et ses projets** : pyramide des âges des adhérents, création d'emploi, travail inter-Cuma, construction d'un hangar...

### Selon vos besoins et l'état des lieux, définir la priorité pour votre Cuma

- construire un hangar
- embaucher un salarié
- améliorer les conditions de travail
- mieux se répartir les responsabilités
- renforcer l'implication des adhérents
- faire évoluer votre parc matériel
- mieux maîtriser votre consommation d'énergie
- mettre en place une inter-Cuma

### Construire ensemble votre plan d'actions

- Recensement et hiérarchisation de toutes les étapes qui permettent de concrétiser votre projet



## COMMENT BÉNÉFICIER DU DiNA CUMA?

ÉTAPE 1

### ■ ÉTAPE 1 : APPEL À PROJETS

Avec l'aide de votre fédération, vous faites une demande d'aide auprès de la DRAAF ou de la DDTM.



ÉTAPE 2

### ■ ÉTAPE 2 : ACCOMPAGNEMENT

La fédération vous accompagne dans votre réflexion et rédige un rapport avec les éléments d'analyse de votre Cuma et votre plan d'actions.



ÉTAPE 3

### ■ ÉTAPE 3 : SUBVENTION

Après réception et paiement de la facture à votre fédération, vous envoyez la facture acquittée et le rapport à la DRAAF ou à la DDTM pour recevoir la subvention.



## VOTRE CONTACT